

pour fins d'établissement de parcs fédéraux. De cette somme, le Québec n'a rien reçu, monsieur l'Orateur. Pourquoi cette situation existe-t-elle? Je voudrais que l'honorable ministre me le dise.

L'idée d'établir des parcs fédéraux, c'est-à-dire de maintenir d'importantes régions dans leur état naturel pour le profit et l'agrément du public a pris naissance en Amérique du Nord, et le Canada occupe actuellement la deuxième place au monde quant au nombre de parcs.

Monsieur l'Orateur, nous pourrions en dire beaucoup à ce sujet, mais je dois limiter mes remarques à cause du peu de temps qui m'est alloué.

● (10.00 p.m.)

Ces parcs fédéraux sont administrés par la Direction des ressources naturelles, à Ottawa. Aux termes de la loi, soit le chapitre 189 des Statuts révisés du Canada de 1952, ces parcs sont, et je cite:

... dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance et doivent être entretenus et utilisés de manière à ce qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures.

Monsieur l'Orateur, ces étendues de terrain servent à conserver des sites magnifiques, au Canada ou au Québec, et à protéger les forêts et les diverses espèces de plantes et d'animaux. Pour permettre au public de tirer profit de ce patrimoine, la Direction des parcs fédéraux a établi des terrains de camping, des routes, des pistes, etc.

Monsieur l'Orateur, à la fin de l'année financière 1967-1968, le gouvernement central avait dépensé pour ces parcs fédéraux, comme je le disais tantôt, une somme de plus de 262 millions. Le Québec n'a rien reçu de cette somme, puisqu'il ne possède aucun parc fédéral. Je suis presque certain que la majorité des députés du Québec ne sont pas au courant de cela. Pourquoi le Québec n'a-t-il pas de parc fédéral? A cette question, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien a déjà répondu, et je cite:

Le Ministère serait très heureux d'ajouter au réseau de parcs fédéraux une ou plusieurs étendues de territoire québécois renfermant des beautés naturelles particulières. Or, la création de nouveaux parcs fédéraux n'est possible que si la province intéressée en prend l'initiative. Règle générale, la province invite le gouvernement fédéral à participer à une étude conjointe des possibilités d'aménagement que présentent certaines étendues de terrain, puis les parties s'entendent sur une étendue donnée répondant aux exigences d'un parc fédéral. Cette étendue est par la suite cédée, libre de toute charge, par le gouvernement provincial

au gouvernement fédéral. Jusqu'ici, le gouvernement fédéral n'a reçu aucune invitation de ce genre de la part du gouvernement du Québec.

Cette déclaration a été faite le 25 septembre 1967; il y a donc plus d'un an. Où en est maintenant la situation? Depuis cette date, le gouvernement fédéral a dépensé plus de 20 millions, et Québec n'a rien reçu. Le 18 septembre 1968, le ministre du Tourisme du Québec a rencontré le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à Ottawa pour discuter ce problème. Depuis lors, les fonctionnaires des deux gouvernements étudient le problème et dorment. Quel sera le résultat de ces négociations? Une déclaration devrait être faite dans un avenir prochain à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, j'invite le ministre à ne pas craindre de se compromettre, de prendre les devants s'il le faut et d'inviter le Québec à allumer sa lanterne pour enfin assumer ses responsabilités.

Nous fondant sur des critères géographiques et démographiques, à notre avis, le Québec devrait retirer plus de 60 millions à titre de paiement de récupération. Il s'agit d'une somme d'argent qu'il aurait déjà dû recevoir et qu'il a négligé de percevoir. Ensuite, Ottawa devrait dépenser environ 6 millions par année au Québec. Ces millions de dollars dépensés au Québec seraient certainement utiles pour éliminer une partie du chômage québécois et favoriseraient certainement l'établissement d'un fédéralisme mieux équilibré. J'espère, monsieur l'Orateur, que nos gouvernements s'orienteront bientôt dans cette direction.

A ce sujet, je pense sincèrement que le gouvernement du Québec est le plus à blâmer puisqu'il fait preuve de négligence et de peu de sérieux en ne répondant pas aux invitations du gouvernement fédéral. D'un autre côté, je veux blâmer le gouvernement fédéral, particulièrement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui se contente de faire des offres, sans vraiment discuter, sans poser d'actes précis, afin que la province de Québec cesse d'être une province à statut particulier,—un statut particulier à l'envers—c'est-à-dire une province défavorisée.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je regrette que l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) ne soit pas ici pour répondre lui-même à l'honorable député de Lotbinière car, en effet, il s'agit d'une question très importante.